

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées : 1 personne sur 6 en est victime

15 juin 2018 par REDACTION Laisser un commentaire



Share

0

Tweet

Share

A l'occasion de **la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées** qui se tient ce vendredi 15 juin, les acteurs de la filière sociale et de la Silver Economy se mobilisent pour sensibiliser le grand public à ce problème qui touche une personne âgée sur 6. Parmi eux, **la startup Lili smart, service innovant d'aide aux aidants**.

En France, 5 à 6 % des personnes de plus de 60 ans seraient maltraitées voire exploitées. La maltraitance de personnes âgées et handicapées se produirait dans 75% des cas à domicile et dans près de la moitié des cas par l'entourage familial (fils, fille, conjoint). Les professionnels de la santé quant à eux, sont mis en cause dans 32% des cas.

La maltraitance et les troubles cognitifs

Il est courant de retrouver des cas de maltraitance lorsque la personne fragilisée présente des troubles cognitifs (maladies neurodégénératives, lésions cérébrales... ou du vieillissement (troubles de la mémoire, incontinence...). Comme l'explique le Docteur Marie-Hélène Coste, médecin gériatre à l'Hôpital des Charpennes des Hospices Civils de Lyon, interviewée par Lili Smart : « *Il y a différentes classes de maltraitance : **la maltraitance physique, morale et psychologique, financière, médicamenteuse, par omission ou par négligence. On distingue aussi la maltraitance active et la maltraitance passive, dans laquelle la personne n'est pas consciente d'être maltraitante. Il y a aussi la violation de droits civiques, des libertés et des droits fondamentaux de toutes personnes.***

*Il y a des situations à risque identifiées soit du côté de la personne potentiellement victime, soit du côté de la personne aidante. Classiquement les situations à risque du côté du malade sont souvent la dépendance, le handicap, les troubles cognitifs, manque de jugement, les troubles psychiatriques. La personne devient plus vulnérable parce qu'elle n'a plus le pouvoir de raisonnement et de décision. **D'autres facteurs de risques peuvent aussi être des malades qui présentent des réactions de rejet, de colère, le fait d'avoir un seul et même aidant depuis longtemps, l'absence de contrôle sur ses avoirs financiers ou encore d'être isolé.***

Du côté des aidants familiaux, les facteurs de risque sont le fait que l'aidant, sur lequel repose tout l'accompagnement, soit déjà fragilisé : dépressif, isolé, difficultés d'instabilité financières et/ou sociales.

Du côté des professionnels c'est la surcharge de travail, les dysfonctionnements des services ou des équipes, la mauvaise gestion... ça rejoint les causes de burn out, c'est la non satisfaction de leur rôle de soignant. »

*Lire aussi : **141 millions de personnes âgées concernées par la maltraitance***

Le Conseil de l'Europe de 1992 a classifié les différents types de maltraitance :



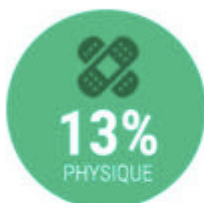
Négligences passives : négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage



Violences psychiques ou morales : langage irrespectueux ou dévalorisant, absence de considération, chantages, abus d'autorité, comportements d'infantilisation, non-respect de l'intimité, injonctions paradoxales



Violences matérielles et financières : vols, exigence de pourboires, escroqueries diverses, locaux inadaptés



Violences physiques : coups, brûlures, ligotages, soins brusques sans information ou préparation, non-satisfaction des demandes pour des besoins physiologiques, violences sexuelles, meurtres (dont euthanasie)



Négligences actives : toutes formes de sévices, abus, abandons, manquements pratiqués avec la conscience de nuire



Violences médicales ou médicamenteuses : manque de soins de base, non-information sur les traitements ou les soins, abus de traitements sédatifs ou neuroleptiques, défaut de soins de rééducation, non prise en compte de la douleur



Privation ou violation de droits : limitation de la liberté de la personne, privation de l'exercice des droits civiques, d'une pratique religieuse

©Lili Smart

Des signes qui doivent alerter

Plusieurs signes peuvent vous interpeller, mêmes s'ils n'assurent pas qu'une situation de maltraitance est présente :

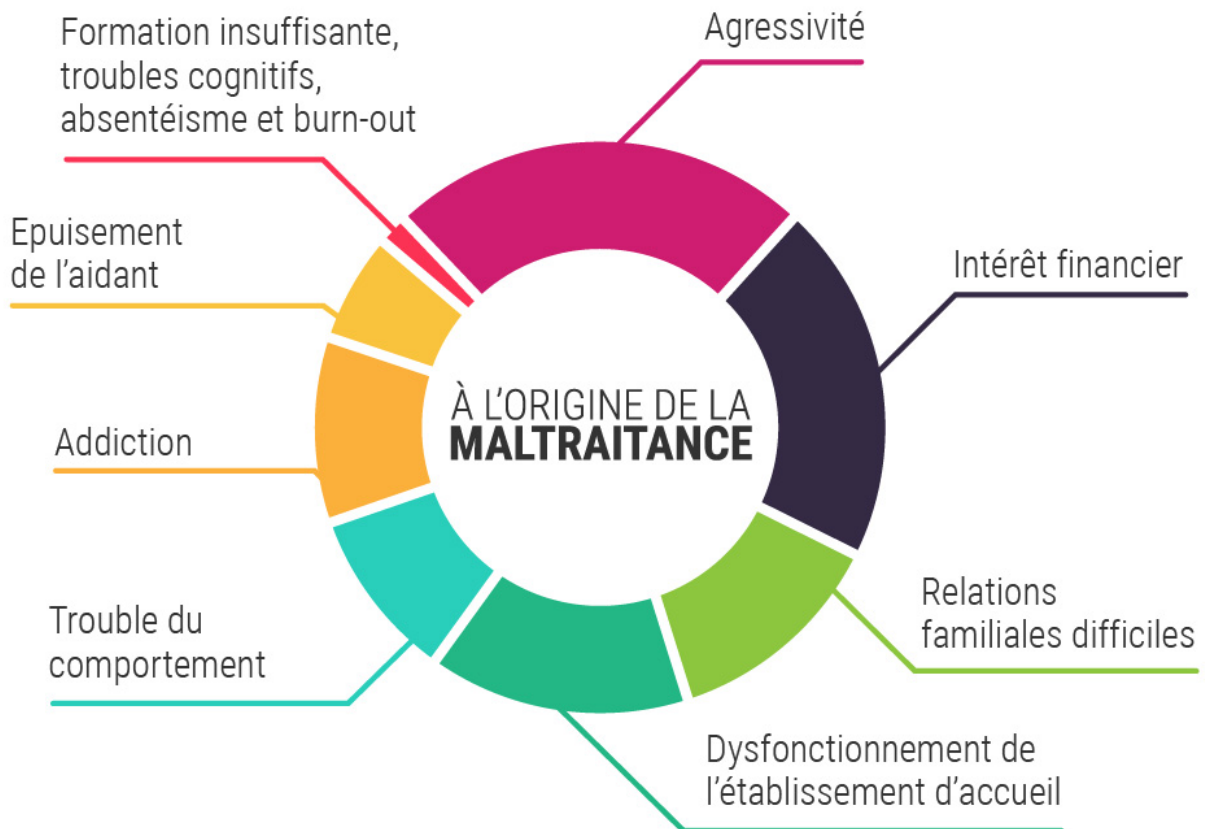
Au niveau de la personne maltraitée

- **Elle se plaint de maltraitance** ou d'avoir été blessée physiquement ou psychologiquement ;
- **Elle apparaît méfiante, apeurée, avec des brusques changements d'humeur** une anxiété soudaine et inexplicable surtout en présence d'une personne précisée ou à son évocation ;
- **Elle reste évasive sur ses conditions de vie** et cherche l'approbation de quelqu'un avant de s'exprimer ;
- **Elle est soudainement assez isolée**, recluse ;
- **Elle chute de manière répétée, a des ecchymoses, des fractures**, souffre de déshydratation, perd du poids ou fait des visites répétées aux urgences sans réellement pouvoir en expliquer les raisons ;
- **Elle a plus recours aux traitements médicamenteux** type calmants ;
- **Elle souhaite s'éloigner d'une personne** sans raison apparente ou logique ;
- **Elle a désormais une apparence négligée** (décoiffée, sale) ;
- **Elle a des difficultés financières inexplicables** ou elle se plaint qu'on lui doit de l'argent ;
- **Elle présente des signes psychologiques de type** : symptômes dépressifs (insomnie, perte d'intérêt, pleurs fréquents, faible estime de soi, tristesse...), tentative de suicide ou évocation du suicide, état de détresse, d'impuissance ou de découragement élevé.

Au niveau de la personne maltraitante

- **Elle la réprimande**, la critique, l'insulte, la menace ou l'isole ;
- **Elle montre un comportement agressif** (bris d'objet, colère, agression verbale) ;
- **Elle déprécie la personne** dont elle a la charge ;
- **Elle se plaint de son comportement**, des inconvénients de l'aide apportée ;
- **Elle est méfiante et soupçonneuse** face aux étrangers. Elle contrôle, limite la durée des visites d'autres personnes, devient inquiète quand d'autres personnes viennent ;
- **Elle refuse de la laisser seule en présence d'une autre personne**, répond systématiquement à sa place ;

- **Elle dépense plus d'argent** ou limite les dépenses de l'aidé.



©Lili Smart

Ces signes sont là pour vous aider mais leur présence n'affirme pas que la personne est maltraitée, tout comme leur absence n'indique pas qu'elle ne l'est pas. Surtout, est important de faire confiance à votre ressenti. **Si on se sent mal à l'aise, impuissant face à un comportement ou à une situation vécue, il ne faut pas hésiter à en parler.** Vous pouvez également utiliser des solutions, notamment technologiques, pour aider à prévenir ou à détecter des situations ambiguës pouvant être assimilées à de la maltraitance.

Le Docteur Coste explique : « On sait que la sévérité de la démence, la sévérité du trouble du comportement, les problèmes d'incontinence, les problèmes nocturnes sont autant de situations à risque. Après, il y a ce que l'on peut observer du côté du malade et ce qu'on peut observer du côté de la famille. Par exemple, les malades qui sont extrêmement apathiques, ceux qui sont craintifs, apeurés, qui sont mal à l'aise dans leur relation avec leur proche quand il est présent, qui ont des négligences personnelles, qui présentent une rupture dans leur comportement, des chutes